

Faits divers

¹Jugement en baraterie

18 octobre 1901

Jugement en baraterie d'un capitaine de pêche en Islande

Emotion à Dunkerque-

Tous les marins sont pour Godin

L'envieux dénonciateur.

Défendu par son armateur.

L'émotion est toujours vive Dunkerque, à la suite de l'arrestation du capitaine **Jean Baptiste Godin**, alias Petite souris, totalisant 38 campagnes de pêche et de son lieutenant Micke, prévenus de baraterie après le naufrage de leur goélette YVONNE en Islande.

On connaît aujourd'hui le nom du marin qui accuse « Petite Souris » et son lieutenant. C'est un nommé **Guillain**, tonnelier à bord de l'Islandais FILEUR, qui en voulait à **Godin**, depuis que ce dernier avait refusé de l'embarquer. Le brave capitaine en étant à sa dernière campagne de pêche et devant désormais vivre à Fort-Mardyck, dans sa petite maison avec sa famille et grâce à de petites économies. **Guillain** s'était juré de lui faire arriver malheur au cours de la campagne. On voit qu'il n'a pas manqué son coup.

Il est certain raconte **Guillain** que l'YVONNE battue par le cyclone avait de graves avaries, mais elle était encore en état de navigabilité, et le capitaine, au lieu de la couler et d'y mettre le feu, aurait parfaitement pu la conduire la côte, soit en demandant à être remorqué par un navire qui lui avait porté assistance, soit en se servant de ses propres moyens, son gouvernail étant en excellent état.

Et c'est sur cette déclaration que se base le parquet pour motiver ses poursuites. Mais le récit de **Guillain** est énergiquement démenti par tous les marins de l'YVONNE, notamment par le second lieutenant **François Legrand**.

Les vents, nous a-t'il dit, étaient de Nord-Est d'un bord sur l'autre, et l'on ne pouvait attraper la terre. Nous étions au Sud-Ouest des îles Westman. A chaque coup de tangage l'étrave arrachait et crevait le bordage de l'Yvonne. Pendant 48 heures le beaupré resta suspendu le long du bord. Nous avons vu passer l'EUTERPE qui était comme nous en danger et qui a failli nous aborder. Plus tard, notre grand mât craqua. Nous n'avions plus de canot et nous étions perdus. Nous nous préparions à mourir lorsque nous avons vu l'ESPERANCE La FAVORITE et le FILEUR. **Micke**, le second, a lui-même crié dans un porte-voix aux capitaines de la FAVORITE et du FILEUR. Nous allons quitter le navire au premier beau temps.

Le capitaine a pris l'avis de l'équipage. Nous avons tous demandé à quitter l'YVONNE. Les frères **Jean-Baptiste Wils**, capitaine de la FAVORITE et **Joseph Wils** qui commande le FILEUR sont venus bord et ont aussi été d'avis qu'il fallait débarquer, ce que nous avons fait.

- *Avez vous vu le capitaine Godin et le second Micke mettre le feu au navire ?*
- *Non, le capitaine, son beau-frère le lieutenant Salmon et Micke sont restés les derniers à bord, mais je ne sais ce qu'ils ont fait. Godin a débarqué le dernier, comme c'est l'usage.*
- *En résumé, votre opinion?*

C'est que, si notre capitaine a fait disparaître l'épave de l'YVONNE, il a bien fait. Les frères **Wils** de la Favorite et du Fileur, deux habitants de Fort-Mardyck également ont écrit et attesté ce qui suit :

Sur les lieux de pêche, le sieur François **Jean-Baptiste Godin**, capitaine de l'YVONNE, nous a consulté le 10 avril à son bord, sur la question de l'abandon de son navire. Nous avons reconnu que ce dernier n'était plus en état de navigabilité qu'il était urgent de l'abandonner sans plus tarder. En conséquence, nous avons recueilli chacun à

notre bord la moitié de son équipage en foi de quoi nous avons délivré le présent certificat. Voilà donc un équipage qui demande à quitter un navire qui coule sous leurs pieds, deux capitaines qui, sur les lieux mêmes du sinistre, jugent que l'YVONNE n'est plus en état de navigabilité, que deviens devant cela l'accusation ?

- *Vous auriez dû conduire votre navire la côte, dit-on au capitaine Godin. »*

- *J'aurais voulu vous voir à ma place, pourrai répondre le malheureux capitaine de l'YVONNE Cherche à qui le crime profite dit un vieil axiome judiciaire.*

Dans le cas présent, ce n'est certes pas du capitaine Godin.

Avait-il un intérêt pécuniaire à perdre son navire ?

Bien loin de la, la perte de YVONNE lui a causé un grand préjudice. Le gain d'un capitaine Islandais est de 4 à 6000 francs. C'est donc une perte sèche pour lui. L'YVONNE était un bon, beau et solide navire, un fin marcheur comme nous le disait **Godin**, lorsqu'en mai dernier nous fûmes l'interviewer à Fort Mardyck à son retour d'Islande. Ce n'était donc pas non plus l'intérêt de l'abandonner sur les lieux de pêche. La haute honorabilité commerciale et la fortune de M. **Numa Vancauwenberghe** sont d'ailleurs trop connues pour le supposer un seul instant. Le capitaine **Godin** a donc, à notre avis, eu le tort de ne pas dire carrément dans son rapport de mer qu'il avait fait disparaître la coque mi-submergée de l'YVONNE, par prudence, par humanité. Son rapport de mer que nous avons lu ce matin est à peu près ainsi conçu
Je suis parti de Dunkerque le navire étant en bon état de navigabilité et avec les engins de pêche. Parti avec vent de Sud, bonne traversée. Arrivé à Ostre-Orn le 13 mars, temps maniable jusqu'au 6 avril. Ce jour la, mis en cap sec (c'est-à-dire réduit à la moindre voilure) par cyclone, vent de l'Est, neige et mer affreuse. Envergué la voile de cap. A trois heures de l'après-midi, le mât de beaupré tomba et détruisit la coque bâbord. Par le mauvais temps, il fut impossible de couper les agrès du beaupré.

Un quart d'heure après le tonnelier (Matelot **Pieters**) était enlevé par un coup de mer qui balaya le pont, emporta le capot de la cambuse, les parcs à morues, etc. L'équipage se mit aux pompes, mais il fut impossible de les franchir. Le temps redevenu maniable, on appareilla avec la voile de cap, la trinquette, pour tâcher de gagner la terre. A 9 heures du matin, un coup de tangage craqua le mat à 2,5 m du pont. Le 10, le temps se mit au beau et il y avait dans la cale 1,50 m d'eau. Je fit appel aux capitaines du FILEUR et de la FAVORITE pour expertiser le navire. Il nous ont dit qu'il était temps d'abandonner le navire et qu'il n'était plus en état d'atteindre un port ou la terre. Je me suis décidé à abandonner L'YVONNE.

On le voit, pas un mot de l'épave. Et depuis qu'il est en prison, il aurait eu le tort, vraiment grave, avant d'être confronté avec **Guillain**, de jurer à trois reprises, sur la foi du serment, que son navire avait coulé normalement. Quoi qu'il en soit, tous les marins lui donnent raison et sont très montés contre **Guillain**. Abandonner L'YVONNE en l'état d'épave c'était commettre une mauvaise action. Ce navire qui renfermait dans ses flancs une centaine de tonnes aurait flotté entre deux eaux telle la goélette ESPERANCE qui a été rencontrée par un vapeur suédois, un mois et demi après son abandon errant sur la cime des flots : danger permanent pour les navires qui fréquentent ces parages.

En coulant son navire à demi submergé dans un état absolu de navigabilité **Godin** a fait son devoir, tout son devoir de marin.

7 octobre Arrestation de Godin par la gendarmerie maison d'arrêt

13 octobre Arrestation de Micke

17 octobre Godin et Micke toujours incarcérés

30 octobre Mise en liberté provisoire

2 mai 1902 Le capitaine Godin est suspendu de commandement à la mer pour une année (Source Grand Echo du Nord de la France du 2 mai 1902)

Source

BNF Gallica L'Ouest Eclair